

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 21 avril 2021

N° 37

Objet : Résidence artistique
dans le réseau des médiathèques

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le vingt et un du mois d'avril à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 13 du mois d'avril 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel (excepté aux rapports n°4, 5, 19, 25), BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté aux rapports n° 4, 5, 6, 8, 19, 25, 26), CROZALS Florent (à partir du rapport n° 5 – excepté au rapport n° 16), DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FLAERT Claude, FLORES Sylvain (à partir du rapport n° 2), FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille (excepté au rapport n° 5), ISOARDI Delphine, JOUVES Marc (à partir du rapport n° 3), KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (excepté aux rapports n° 12 et 13), POSTEL Chrystelle (jusqu'au rapport n° 4), POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas (excepté rapports n° 17, 18, 19), UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

ALLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques (excepté aux rapports n°4, 5, 25, 26)
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine (jusqu'au rapport n° 34)
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
MOULARD Damien a donné pouvoir à ISNARD AUBERT Laurence

Etaient excusés :

AUDRAN Michel	BOURJAC Jean Marie
AUZET Guy	CHALVET Gilles
BALIQUE François	COMTE Jean Paul
BARDIN Chantal	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	MAGAUD Nathalie
BAUDOU Marie Anne	REYNAUD Patrice,
BELMONTE Sylvie	REBOUL Childéric
BERTRAND Philippe	SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

Le 23/04/2021

Application des lois de la République

99_DE-004-200067437-24210421-97_21042021

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture conclu avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Provence-Alpes Agglomération (PAA) a engagé le principe d'une résidence artistique portée par le réseau des médiathèques chaque année. Une résidence a été organisée en février 2019 et en février 2020. En 2021, en raison de la crise sanitaire le choix a été fait de reporter la résidence au mois de novembre 2021. Cette résidence d'artiste porte le nom de « l'Atelier des bibliothèques ».

Depuis deux années, le principe retenu est celui d'une résidence de création. Dans ce cadre, l'auteur se consacre en majorité à son travail personnel de création. Néanmoins, il dédie 30 % de son temps à des actions de médiation auprès des habitants.

Le programme et le contenu des actions de médiation sont construits par les bibliothécaires du réseau, en lien avec l'auteur retenu.

La résidence concerne chaque année plusieurs bibliothèques du réseau.

Les objectifs de cette résidence sont de :

- permettre aux habitants la découverte d'un artiste et de son processus de création ;
- initier à la pratique artistique par des ateliers ;
- favoriser la connaissance des techniques de création, du secteur de l'édition et de l'illustration jeunesse. A cette fin, les bibliothèques proposent des conférences, des tables rondes ou des sélections bibliographiques.

Le financement de la résidence est assuré par une bourse du Centre national du livre (CNL) demandée par l'auteur, à hauteur de 2 000 euros pour les quatre semaines.

Cette résidence est ouverte à tous les créateurs de livres pour la jeunesse, ayant déjà publié à compte d'éditeur. L'auteur-illustrateur invité est sélectionné au vu d'un dossier de candidature dont la composition est détaillée dans l'appel à candidature annexé à ce rapport.

Le jury de sélection est composé de représentants de PAA, de l'État et de professionnels spécialisés en littérature pour la jeunesse.

Une convention entre PAA et l'auteur, dont le projet est annexé à ce rapport, règle les conditions d'accueil et de prise en charge des frais de l'auteur. L'auteur est hébergé à la réserve naturelle géologique Saint-Benoît à Digne-les-Bains.

Les déplacements de l'auteur liés aux actions de médiations dans les bibliothèques du réseau de PAA sont assurés avec un véhicule de service et en lien avec le personnel des médiathèques de PAA.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'approuver le principe de la résidence de création en novembre 2021 ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces contractuelles.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

